

Le petit **CHAUDONNAIS**

*Temps trop humide en juin
Donne au paysan chagrin*

*Les bains que prend Saint Norbert
inondent toute la terre*

MANIFESTATIONS :

• **Banquet Populaire du 14 juillet :**

Le 14 juillet 19 h 30 Salle des Associations, 33 rue St Médard
Inscription et paiement exclusivement en mairie, dernier délai le 11 juillet,
un ticket sera remis à tous (gratuit ou payant). Seuls les inscrits seront acceptés au banquet !
5 € pour les Chaudonnais de 16 ans à 60 ans, 10 € pour les personnes hors commune.

• **Randonnée pédestre le 04 Septembre 2016**

Ouvert à tous, sans inscription : Randonnée allure modérée.
Départ à 9 h 00, Place Laurent Cassegrain
12 h 00, Pique-nique
Retour vers 17 h 00, Place Laurent Cassegrain



• **Journées du Patrimoine :** Elles auront lieu les 17 & 18 Septembre prochains

Thème National « Patrimoine et Citoyenneté »

Salon d'arts plastiques : Peintres et peintures de Chaudon

Expositions : rétrospective de l'association « l'école buissonnière » - Atelier couture

De plus amples informations sur le déroulement de ces journées vous seront communiquées dans un prochain Petit Chaudonnais.

DEDICACE :

Maurice PERCHE, Chaudonnais nonagénaire, ancien instituteur, ancien député, vient de publier ses mémoires, intitulées "Mes chemins imprévus", aux éditions du Colombier. Prix : 20 euros

Il y décrit sa vision de l'évolution de notre pays et de notre département, depuis la résistance lors de la deuxième guerre mondiale, jusqu'à ses responsabilités politiques (au Parti communiste) et ses prises de position, notamment sur le secteur de l'enseignement.

A lire absolument !

Il sera présent à la salle des Associations 33 rue Saint Médard, pour une dédicace le 11 juin 2016 de 17 h 00 à 19 h 00.



CLUB DU TROISIEME AGE :

A partir de septembre 2016, il est prévu d'ouvrir un club du troisième âge à Chaudon. Un rendez-vous pour se rencontrer et lundi sur 2 de 14 h 00 à 17 h 00.

Pour les personnes intéressées par cette nouvelle association, une réunion aura lieu le 27 juin à 15 h 00 à la salle des associations 33 rue Saint Médard.

Pour tout renseignement ou inscription Contacter Annick Berland au 02 37 82 41 84

ECOLES :

- La Kermesse de fin d'année organisée par l'association des parents d'élèves aura lieu le 12 juin à l'école de Boissy de 14 h 00 à 17 h 30
- Les fêtes de fin d'année du centre de loisirs auront lieu le 17 juin à 18 h 00 pour les maternelles et le 24 juin à 18 h 00 pour les primaires.

Inscription des enfants en maternelle pour la rentrée scolaire 2016 – 2017 :

Dernier délai : Les inscriptions à l'école se font auprès de la directrice de l'école de Chaudon, une préinscription doit être faite en mairie, se munir du carnet de santé de l'enfant ainsi que du livret de famille

RENTREE DES CLASSES :

Le jeudi 1^{er} septembre 2016



RENTREE DU CENTRE DE LOISIRS

Le lundi 29 août 20

TRESORERIE DE MAINTENON:

Depuis le début de l'année, la trésorerie de Nogent le roi a été transférée à Maintenon.

Toutefois une permanence est mise en place pour le public, en mairie de Nogent le Roi tous les mardis de 9 h 00 à 12 h 00

ETANG COMMUNAL PLACE LAURENT CASSEGRAIN :



Depuis le 1^{er} avril 2016, la pêche est ouverte sur l'étang communal.

Elle est réservée exclusivement aux habitants de Chaudon, conditionnée par l'obtention d'une carte renouvelable chaque année et remise gratuitement en Mairie après inscription.

Un règlement sera remis à chaque Pêcheur.

Nous vous rappelons que l'accès au plan d'eau de Lormaye est aussi conditionné par l'obtention d'une carte à l'année remise gratuitement en Mairie après inscription.

TRAVAUX :



L'enfouissement des réseaux rue des Graviers est pratiquement terminé, les poteaux électriques seront déposés courant juin. Un nouvel éclairage public est en place.

Le syndicat des eaux de Nogent le Roi nous signale qu'il interviendra en juillet et en septembre route de Mauzaise, rue de l'Eglise, rue des Graviers et rue des Sources et Champs Coquilles, pour des réparations ponctuelles, et des gainages de conduites d'eau fuyardes.

Les riverains seront avertis dans leurs boîtes aux lettres des dates d'interventions et de coupures d'eau possible.

POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUS, RAPPEL :


• Trottoirs et caniveaux :

Le nettoyage des trottoirs est à la charge des riverains !

Certains trottoirs n'ont pas eu de visite depuis un an ! pensez à les nettoyer.

- Les trottoirs, les chemins piétonniers ne sont pas un emplacement pour le stationnement des véhicules. Laissez la libre circulation des piétons sur leurs trottoirs ! Les gens qui ont des difficultés à marcher et les mamans avec leur poussette vous seront reconnaissants !



-  Les beaux jours arrivant, il est rappelé que par arrêté préfectoral, l'utilisation des tondeuses à gazon et des tronçonneuses est autorisée : les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h 00.

- Encore des gravats et déchets verts déposés dans nos chemins par des camions.
Les contrevenants s'exposent à de lourdes amendes. Par décret n°2015-337 du 25 mars 2015, l'amende pour abandon d'ordures sur la voie publique est passée de 150 € à 450 €.

Rappel
Ouverture de la Déchetterie de
NOGENT LE ROI

Lundi, Mardi, Vendredi, Samedi
9 h 00 – 12 h 45 / 14 h 00 – 17 h 45
Dimanche 9 h 00 – 12 h 45
FERMÉE LES JOURS FÉRIÉS

MISSION LOCALE :

Service public pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Vous êtes âgé(e) entre 16 et 25 ans, et vous n'êtes plus scolarisé(e).

Accueil à la mairie de Nogent le Roi, pour vous informer, vous conseiller et vous orienter.

Tous les lundis de 9 h 00 à 12 h 00

Pour rendez-vous : ☎ 02 37 38 57 67



PASSEPORTS :

Les demandes de passeport sont à effectuer auprès de la Mairie de Nogent-le-Roi, uniquement sur rendez-vous.

Tél : 02 37 51 42 88 lundi, mercredi, vendredi et samedi matin.

Cependant, les demandes de cartes d'identité sont toujours faites à la Mairie de Chaudon.

Les délais pour le renouvellement d'une carte d'identité sont actuellement de 4 à 6 semaines.

Prévoir suffisamment tôt pour votre départ en vacances.

RECENSEMENT MILITAIRE :

Les jeunes gens nés en juillet, août, septembre 2000 doivent se faire recenser en Mairie dès leurs 16 ans avant le 30 septembre 2016. Se munir de sa carte d'identité et du livret de famille des parents.

